



À compter du 1^{er} janvier 2022,

SUEZ devient votre nouveau délégataire pour la distribution d'eau potable dans votre commune.

Ce qui va changer pour vous :

De nouveaux services pour vous faciliter la vie



Mensualisation

Étalez le règlement de vos factures sur l'année et gérez facilement votre budget. Contactez-nous dès le 15 janvier pour mettre en place la mensualisation.



E-facture

Gagnez en simplicité et accédez à l'historique en ligne de vos factures.



Compte en ligne (dès mars 2022)

Créez votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr avec les identifiants fournis dans votre facture et bénéficiez des nombreux services.



Télérelève (à partir d'avril 2022)

Maîtrisez et suivez en temps réel votre consommation.



Une facturation claire établie sur votre consommation réelle

Vous allez désormais recevoir de la part de SUEZ votre nouveau délégataire, 2 factures par an : une en AVRIL et une en OCTOBRE. Si vous êtes mensualisés, vous ne recevrez qu'une facture annuelle en OCTOBRE.



La facture d'AVRIL concernant :



VOTRE CONSOMMATION RÉELLE pour le semestre passé d'OCTOBRE à MARS



VOTRE ABONNEMENT pour le semestre à venir d'AVRIL à SEPTEMBRE



La facture d'OCTOBRE concernant :



VOTRE CONSOMMATION RÉELLE pour le semestre passé d'AVRIL à SEPTEMBRE



VOTRE ABONNEMENT pour le semestre à venir d'OCTOBRE à MARS

ATTENTION TRANSITION 2022 :

- En JANVIER 2022 vous serez invité à régler le solde de la facturation gérée par **Véolia** votre ancien délégataire pour vos consommations jusqu'au 31/12/21.
- La 1^{ère} facture d'AVRIL 2022 concernera votre consommation réelle de JANVIER à MARS 2022 et votre abonnement de JANVIER à SEPTEMBRE 2022.

Des conseillers à votre écoute



0977 408 408

Du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi de 8h à 13h

URGENCE : 0977 401 119



Dans votre mairie,
sur rendez-vous



www.toutsurmoneau.fr
www.toutsurmoneau.fr/acceo



SUEZ Eau France
TSA50001
36 400 LA CHATRE



SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
TREMBLAY-EN-FRANCE / CLAYE SOUILLY

